



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

10 Juillet 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 10 Juillet 2020

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2020-88	06.07.2020	Attestation concernant la demande d'autorisation de la société SCI COLOMBES ILOT MAGELLAN.	3
DCL/BRGE/ CDAC N° 2020-89	07.07.2020	Attestation concernant la demande d'autorisation de la société R4.	4

Nanterre, le 6 juillet 2020

ATTESTATION

DCL-BRGE-CDAC N°2020-88

Le Préfet des Hauts-de-Seine atteste que :

Le 23 janvier 2020, a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Hauts-de-Seine la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de la ZAC ARC SPORTIF sur la commune de Colombes et relative à l'**Îlot Magellan-Lot 11**, soit 267m² de surface de vente répartis sur 3 boutiques.

En l'absence de notification d'une décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Hauts-de-Seine dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par la société **SCI COLOMBES ILOT MAGELLAN** a été tacitement accordée le 5 juin 2020, en tenant compte de la suspension des délais réglementaires entre le 12 mars et le 25 mai 2020 en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Cette attestation sera publiée au recueil des actes administratifs et dans deux journaux locaux.

Le Secrétaire Général,
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,

Vincent BERTON

Monsieur Bertrand MARGUERIE
MALL & MARKET
18, rue Troyon
75 017 Paris

Nanterre, le 7 juillet 2020

ATTESTATION

DCL-BRGE-CDAC N°2020-89

Le Préfet des Hauts-de-Seine atteste que :

Le 23 janvier 2020, a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique des Hauts-de-Seine la demande d'avis pour la création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique de 8 salles et 1504 places à l'enseigne «Pathé» dans le cadre du projet « Ile Seguin ».

En l'absence de notification d'une décision de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique des Hauts-de-Seine dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par la société **R4** a été tacitement accordée le 6 juillet 2020, en tenant compte de la suspension des délais réglementaires entre le 12 mars et le 24 juin 2020 en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Cette attestation sera publiée au recueil des actes administratifs et dans deux journaux locaux.

Le Secrétaire Général,
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,

Vincent BERTON

Monsieur Damien SUSCHETET
EMERIGE Tertiaire
121 avenue Malakoff
75116 Paris

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>